Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 1045 RUE HAUTE-PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
TEL 87 56 75 75

R E C E P I S S E D E D E P O T

FIDAL

BP 43
LONGEVILLE-LES-METZ
57057 METZ CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 58 B 107 / A-2121

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE P LA DATE DU 04/09/96, SOUS LE NUMERO A-2121,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/12/95

MODIFICATION DE(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

... CONCERNANT LA SOCIETE
CLAUDE RIZZON PROMOTION SA
SOCIETE ANONYME
ROUTE DE BRIEY
57160 CHATEL SAINT GERMAIN

R.C.S METZ B 358 801 074 (58 B 107)

LE GREFFIER

CLAUDE RIZZON PROMOTION
S.A. au capital de 10.238.000 Francs
SIEGE SOCIAL : Route de Briey
57160 CHATEL SAINT GERMAIN
R.C.S. : METZ - B 358 801 074

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 1996

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 1995

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

- EXTRAIT -

QUATRIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale renouvelle, pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Léon BONIFACE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Léon BONIFACE a déclaré accepter ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN PREMIER COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale nomme Monsieur Jean-Claude STENGER demeurant à 57100 THIONVILLE, 1 Avenue du Général de Gaulle, en qualité de premier commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer, le cas échéant, la société d'expertise comptable "FIDUCIAIRE DE FRANCE" titulaire.

Monsieur Jean-Claude STENGER est nommé jusqu'à l'expiration du mandat de Monsieur Jean-Marie ENGEL, son prédécesseur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude STENGER a déclaré accepter sa désignation.

SIXIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale nomme, pour six exercices, Monsieur Donat HAISSMANN demeurant professionnellement à 57050 LONGEVILLE LES METZ, 1 Rue de l'Horticulture, en qualité de second commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer, le cas échéant, Monsieur Léon BONIFACE titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Donat HAISSMANN qui succède à Monsieur Jean-Michel JODIN dont le mandat est arrivé à expiration a déclaré accepter sa désignation.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
sous n° 2121
Le 04 SEP. 1996



Le Greffier